



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Lucien

Divisé En Deux Parties

Lucianus <Samosatensis>

Amsterdam, 1597 [erschienen] 1697

Le Meurtrier du Tyran, Declamation

urn:nbn:de:hbz:466:1-45077

LE MEURTRIER DU TYRAN.

DECLAMATION.

Un homme monte au Palais pour tuer le Tyran, & ne le trouvant point, tuë son fils, & luy laisse son épée au travers du corps. Le Tyran de retour arrache l'épée, & s'en tuë de desespoir. Le Meurtrier demande le prix proposé à celuy qui tueroit le Tyran. On luy conteste. Voicy ce qu'il dit.

MESSIEURS, Je ne demande qu'une récompense du meurtre de deux Tyrans, que je sois le seul de tous ceux qui ont fait de semblables actions, qui en ay tué deux d'un seul coup, l'un de ma main & l'autre de celle du desespoir. C'est donc moy qui ay mis fin à la tyrannie; C'est mon épée qui a tué les Tyrans, je n'ay fait que changer la façon du meurtre, & tuër moy-même celui qui se pouvoit défendre, & l'autre par l'affection qu'il portoit à son fils. Cependant je devois donc rapporter double récompense, voici qu'on m'en conteste une, & je suis sur le point de perdre le fruit de mes travaux, par la malice ou la jalousie d'un particulier, & d'estre le seul mécontent parmi l'alegresse publique. On viole pour moy les loix que j'ay conservées, & ce n'est pas tant pour l'amour du bien public, comme on le veut faire croire, que par celuy qu'on porte aux Tyrans, puis qu'on veut venger leur mort sur celuy qui en est l'auteur. Mais pour mieux comprendre la grandeur de mon bien-fait, & de votre délivrance, repassez un peu dans votre esprit les maux que vous avez soufferts de la tyrannie. Vous n'estiez pas comme les autres qui n'ont qu'un Tyran, vous en aviez deux; l'un déjà vieil & cassé, que l'âge avoit rendu inhabile aux voluptez; l'autre jeune & vigoureux & en estat de faire mille crimes. En un mot, la domination du Pere estoit beaucoup plus suportable

celle du fils ; puis qu'il n'estoit, ni si violent dans ses passions, ni si rude dans ses châtimens, ni si ardent dans ses convoitises. On disoit même qu'il n'estoit pas enclin de son naturel à la cruauté, mais qu'il y étoit porté par son fils, qu'il aymoit uniquement, comme il l'a montré à la mort. Aussi luy obeissoit il en tout & par tout, & n'estoit que l'exécuteur de ses volontez. Car encore qu'il portât le nom & le titre de Souverain, c'estoit son fils qui regnoit, & il estoit en quelque sorte le Tyran de son Pere, comme son Pere estoit le nôtre. C'estoit luy qui ravissoit nos enfans & qui violoit nos femmes ; C'estoit luy qui pilloit & qui saccoit nos maisons ; les exils & les tourmens estoient le fruit de son ambition & de ses vengeances. Car lors que les passions des hommes sont autorisées du nom du Prince, elles n'ont aucunes bornes. Mais ce qui nous fâchoit le plus, c'estoit de voir qu'il estoit l'araboutant de la Tyrannie, & que par son moyen elle devenoit éternelle. Après la mort du Tyran, il reste encore quelque esperance de sortir de servitude ; mais les plus sages desespoient à jamais de liberté, voyans un successeur, qui empêchoit les plus genereux de rien entreprendre. Toutes ces difficultez pourtant, n'ont point étonné mon courage, & sans considerer le peril, je l'ay affronté tout seul, non pas tout seul neantmoins, puisque j'avois avec moy ma fidele épée. Je n'ay point crainct d'acheter au prix de ma vie vôtre liberté ; car il n'y a point d'aparance de dire la mienne, veu qu'il ne me restoit aucune esperance d'en échaper. Après avoir donc tué une partie des Gardes, & repoussé l'autre ; après avoir franchi tous les obstacles qui s'opposoient à mon passage, je marchay droit au fort de la Tyrannie, & tuay de plusieurs coups celui qui se pouvoit défendre ; & lors que je vis par sa mort vôtre délivrance achevée je creus qu'il n'estoit pas digne de mon courage d'ataquer un vieillard foible & sans défense, & luy laissay faire à luy-même une action qui m'eût deshonoré en la faisant. Je viens donc tout ensemble,

vous annoncer & vous apporter la liberté. Goûtez en paix le fruit de mes dangers & de ma gloire. Le Palais est abandonné, il n'y a plus de Tyran. Vivez désormais selon vos loix, & administrez la justice comme auparavant. Vous devez tout ce que vous avez à mon courage & à mon épée, ne leur déniez pas une juste récompense. Ce n'est pas que je ne sache bien que la Vertu n'a point d'autre récompense qu'elle-même; mais vous ne devez pas deshonorer une si belle action par une lâche ingratitude, de peur qu'elle ne paroisse moindre si elle n'est couronnée. Mais que dit encore celuy qui s'oppose à un si juste dessein? Que je n'ay pas tué le Tyran? Je luy demanderois volontiers, s'il reste encore quelque chose à faire? si ce n'est pas moy qui ay monté au Palais, repoussé les Gardes, tué le fils de ma main, & le Pere de mon épée? Y a-t-il quelqu'un encore qui commande, qui menace, & qui tyrannise? Quelqu'un des Tyrans est-il échappé? Rien de tout cela. La ville est en paix, la liberté recouvrée, les loix rétablies, la Tyrannie abatuë. Maintenant la pudicité triomfe, les meres & les marys sont sans crainte, la ville celebre sa délivrance. Qui est cause de tout cela? Que quelqu'un se montre? Je luy cede cet honneur? Que si personne ne paroît, pourquoy refuse-t-on à ma valeur le prix quelle a merité, tandis que l'on en jouit? Mais quoy? les loix ne promettent la récompense qu'à celuy qui a tué le Tyran; & ce n'est pas moy qui l'ay tué; c'est luy-même? Et qu'importe que je l'aye tué de ma main ou de la sienne? Cela ne revient-il pas à un, & n'ay-je pas accompli le dessein du Legislatteur, qui estoit d'abolir la Tyrannie, si j'ay tué celuy sans qui le Tyran ne pouvoit vivre? Ne regardez pas, Messieurs, comme il est mort, mais qui est cause de sa mort; car c'est ce qui a merité la récompense. Et qui en est cause que moy? Si je l'avois tué par la faim ou par le poison, me pourroit-on disputer le prix, sous ombre que je ne l'ay pas tué de ma main? Faut-il s'attacher aux formes, quand on a l'effet qu'on desire? & dans une cause

vora
teur
souv
ou
l'aut
suis
fait
tre
on n
dire
Eusse
plus
à cra
plus
n'est
nom
Tyr
nie?
quoy
vous
vôtre
la fin
pour
gillat
luy ac
rateur
maine
la Tyr
re acti
pour v
Vous
de l'ar
mort
un Ty
je ne
tion,
je ne d
cuté;
vernem

orable deniera-t-on la reconnoissance à son bienfaiteur, par une interpretation trop scrupuleuse ; Il me souvient que nos loix, si je ne les ay oubliées depuis qu'elles ne sont plus en usage, condamnent à la mort l'auteur, aussi bien que l'executeur du crime. Il s'en suit donc par la regle des contraires, que celuy qui fait une bonne action, soit par soy-même ou par l'entremise d'autruy, merite une égale recompense. Car on ne peut pas attribuer ce que j'ay fait au hazard, ni dire que l'évenement n'a pas répondu à mon dessein. Eusse-je laissé là le plus foible pour m'attaquer au plus fort, pouvois-je redouter ce qui n'estoit point à craindre, après avoir executé ce qu'il y avoit de plus perilleux ? Dira t-on que celuy qui est mort n'estoit pas le Tyran, parce qu'il n'en portoit pas le nom ? Ne sçait-on pas bien qu'il estoit plutôt le seul Tyran, puis qu'il estoit la seule cause de la Tyrannie ? D'ailleurs, le Tyran luy-même est mort, de quoy vous plaignez vous, & pourquoy demandez vous encore quelque chose après le recouvrement de vôtre liberté ? Vous voyez que la Loy se contente de la fin, sans éplucher trop curieusement les moyens ? pourquoy voulez vous estre plus habiles que le Legislateur ? Si quelqu'un avoit chassé le Tyran, vous luy accorderiez la recompense comme à vôtre Libérateur, quoy qu'estant chassé il pût encore revenir ? maintenant non seulement le Tyran est mort ; mais la Tyrannie est éteinte. Considérez, je vous prie, cette action, depuis le commencement jusqu'à la fin, pour voir si j'ay obmis quelque chose de mon devoir. Vous m'avouerez qu'il falloit bien de la resolution & de l'amour de la patrie, pour se presenter à une mort toute certaine, & entreprendre seul de tuër un Tyran au milieu de son Palais & de ses Gardes ? Si je ne l'avois qu'entrepris sans le mettre en execution, je meriterois quelque recompense ? Mais je ne dis pas, Je l'ay entrepris ; Je dis je l'ay executé ; J'ay affranchy mon pays, J'ay rétably le gouvernement populaire. Tout ce qu'il y avoit de difficile

facile à l'entreprise, je l'ay fait & accompli de ma main: Car la difficulté n'estoit pas à tuer un vieillard, qui ne se pouvoit defendre; mais à démolir les remparts de la Tyrannie; à forcer son Palais, à tuer ses Gardes, à défaire sa force, son tout, son soutien. Desire-t-on quelque chose de moy, après cela? Ne suis-je pas tout sanglant? N'ay-je pas fait le coup fatal du recouvrement de nôtre liberté? Si dans ce glorieux dessein j'avois seulement tué un des Ministres du Tyran, je meriterois quelque salaire? Mais ce n'est pas son serviteur que j'ay tué, c'est son fils; le plus insupportable de tous les Tyrans, la seule cause de tous nos maux, & celui qui ne nous ravissoit pas seulement la liberté, mais l'esperance. Quand il n'y auroit que celui là de mort, & que l'autre seroit encore en vie, si je vous demandois la recompense, vous auriez de la peine à me répondre, & vôtre conscience me l'accorderoit, si vôtre justice me la vouloit dénier. Car si je vous disois, voulez vous que le Pere soit mort, & que le fils soit vivant, vous répondriez que vous aymez mieux que ce soit le fils qui soit mort, parce que c'estoit le plus redoutable. C'est donc une marque que j'ay plus fait que si j'avois tué le Tyran, & cependant vous m'en refusez la recompense. Mais je soutiens que j'ay fait ce que la loy desire, & que j'ay tué le Tyran, non pas de ma main, mais de la sienne; non d'un seul coup, comme il eût bien voulu après tant de crimes, mais de mille morts; en voyant devant ses yeux tout percé de coups, son fils, son espoir, son amour, celui qu'il destinoit pour son successeur, & qu'il souhaitoit seul de laisser en vie. Voilà les coups qui l'ont tué; voilà les coups que peut recevoir un Pere; voilà une mort digne de sa vie. Car un Tyran n'est pas digne de mourir tout d'un coup, il faut qu'il sente la mort pour punition de ses crimes; autrement ce luy seroit une faveur plûst qu'un supplice. Mais celui-cy outre l'affection de pere, ayroit encore son fils par interest, comme celui sans lequel il ne pouvoit subsister, estant exposé de tous côtez aux embûches & aux injures. Quand l'-

scène

fection donc qu'il portoit à son fils ne l'eût pas obligé à se tuer, le desespoir l'eut fait mourir, n'estant plus en assurance après sa mort. Voila les forces que j'ay armées contre luy, & le fer avec lequel je l'ay tué. Il est mort par moy, sans enfans, sans apuy, sans esperance. Il a mené un dueil qui veritablement n'a pas esté long, mais qui a esté grand. Enfin, ce qui est le plus cruel & le plus juste pour un Tyran, il s'est donné la mort à luy-même. Qu'on me montre l'épée qui a fait un si beau coup? Quelqu'un dit-il que c'est la sienne? O compagne de ma gloire, on te méprise après une si belle action! on te croit indigne de recompense: Quand je ne la demanderois que pour toy, après avoir servy au meurtre de deux Tyrans, on ne te la pourroit dénier sans injustice? mais combien est-elle plus deüie à celuy qui t'a employée contre l'un & qui t'a prestée à l'autre pour se défaire? Vous la devez donc conserver dans vos Archives comme le gage & l'instrument de vôtre liberté. Elle vous doit estre en veneration comme une chose divine & sacrée. Représentez-vous maintenant ce qu'a pu faire & dire le Tyran avant sa mort. Comme je perçois le fils de plusieurs coups, & que je le bleissois à dessein aux endroits qui pouvoient plus toucher le Pere, il commença à l'appeler; non pas à son aide, car il ne le pouvoit plus secourir, mais à sa vengeance. Je me retiray alors pour luy laisser achever le reste. Lors qu'il fut arrivé & qu'il eut veu son fils unique aux abois, Ha! mon fils, s'écria-t-il, je suis perdu, ta mort met fin à ma vie. Où est ton meurtrier? Qu'il m'acheve. A qui me garde-t-il? méprise-t-il ma vieillesse, ou s'il me veut faire mourir d'une longue mort? Non, c'est qu'il sçait qu'il m'a déjà tué en ta personne. En disant cela il demande une épée parce qu'il n'en portoit point, n'ayant rien à craindre tandis que son fils seroit en vie, & trouvant la mienne, il l'arrache du cœur de son fils où je l'avois laissée à dessein, & s'écrie, O épée, il est tems que tu me consoles après m'avoir affligé. Vien carir la source de mes larmes; Vien m'enlever à ma

tristesse; Vien ayder ma main tremblante à me déli-
vrer des maux que j'endure. Pleût à Dieu que tu
m'eusses trouvé le premier; je fusse mort laissant un
heritier de mon sceptre & de ma douleur, qui eût al-
feuré ma vengeance & la sienne. Mais maintenant je
meurs sans consolation. Apres avoir dit cela il se don-
na de mon épée à travers le corps, outré de regret &
de dépit, & fut contraint de redoubler plusieurs fois.
Combien de coups grands Dieux! combien de dou-
leurs! combien de morts! combien de suplice! com-
bien de récompenses dues & meritées! Enfin, vous
avez veu le fils étendu, tout robuste & vigoureux; le
Pere veauté dans son sang, victimes que mon bras a
immolées à vôtre salut. Mon épée est encore auprès
pour servir de témoin de sa gloire & de la mienne. La
vengeance eût esté moindre, si la chose se fut passée
autrement. Le danger a esté pour moy seul, la gloire
& le profit pour vous tous. J'ay joué le premier per-
sonnage de la Tragedie, le fils le second, le Pere le
troisième mais mon épée a tout fait.

LE FILS DESHERITE.

DECLAMATION.

*Un fils desherité par son Pere apprend la Medecine, &
le guerit comme il estoit devenu furieux. Le Pere le
rapelle à sa succession; mais voyant qu'il ne pouvoit
pas guerir sa belle-Mere qui estoit tombée malade de
la même maladie, il le desherite tout de nouveau.
Voicy ce que le fils dit pour sa defence.*

CE n'est pas une chose nouvelle, Messieurs, de
voir mon Pere en fureur renoncer aux senti-
mens de la Nature. Ce qui est de nouveau, c'est
qu'il veut étendre son pouvoir sur la Medecine, la ren-
dre esclave de ses passions, & la punir en quelque lieu
en ma personne, à cause qu'elle ne peut pas exécuter